

## VOLET 2

### ORGANISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES, DE PLEIN AIR ET CULTURELLES

#### **DESCRIPTION DU PROGRAMME**

#### **CHAMPS D'INTERVENTION**

##### **SPORT**

#### **Soutien financier à 3 niveaux d'organisation :**

- 1) Ateliers sportifs ;
- 2) Compétitions de niveaux régional, provincial et national dans la ville de Gaspé ;
- 3) Formation des ressources bénévoles et professionnelles (moniteurs, entraîneurs, instructeurs).

#### **Objectif :**

Permettre une bonne qualité d'encadrement dans une discipline sportive spécifique permettant aux participants de s'épanouir dans un contexte sportif favorable.

##### **PLEIN AIR**

#### **Soutien financier à 2 niveaux d'organisation :**

- 1) Ateliers de plein air ;
- 2) Formation des ressources bénévoles et professionnelles (moniteurs, entraîneurs, animateurs, instructeurs).

#### **Objectif :**

Permettre une bonne qualité d'encadrement dans une expérience de plein air enrichissante permettant de sensibiliser les participants à leur environnement naturel et semi-naturel.

##### **CULTUREL**

#### **Soutien financier à 3 niveaux d'organisation :**

- 1) Ateliers culturels ;
- 2) Activités et événements culturels dans le domaine de la création, production et diffusion des arts visuels, littérature, arts de la scène, patrimoine, métiers d'art, cinéma/vidéo et le domaine scientifique ;
- 3) Formation des ressources bénévoles et professionnelles (professeurs, moniteurs, animateurs).

#### **Objectif :**

Permettre une bonne qualité d'encadrement dans une discipline culturelle spécifique permettant aux participants de s'épanouir dans un contexte culturel enrichissant.

#### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ** **POUR LES CHAMPS D'INTERVENTION « SPORT, PLEIN AIR ET CULTUREL » :**

#### **Éléments de dépenses admissibles :**

Salaire, déplacements, hébergement, repas, inscriptions, achat ou location d'équipements, location de locaux, gardien/concierge et publicité.

#### **Éligibilité :**

Être un organisme ou institution reconnu par le Service du développement local, des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé. Dans la majorité des cas, les organismes desservant la clientèle de 18 ans et moins seront privilégiés.

## ÉLITE AMATEUR CULTUREL ET SPORTIF

Soutien financier aux personnes de la ville de Gaspé affiliées à un organisme culturel ou sportif reconnu par le Service du développement local, des loisirs et de la culture et qui participent à des compétitions régionale, provinciale, nationale et internationale ayant lieu à plus de 250 km de la ville de Gaspé.

**Objectif :**

Permettre une bonne qualité d'encadrement lors des compétitions afin que les participants puissent accéder à d'autres niveaux de compétition.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LE CHAMP D'INTERVENTION « ELITE AMATEUR » :**

Éléments de dépenses admissibles :

Transport, hébergement, inscription, repas.

Éligibilité :

Être citoyen et citoyenne de la ville de Gaspé depuis au moins 1 an et faire partie d'un organisme reconnu par le Service du développement local, des loisirs et de la culture.